

Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Secrétariat général
Domaine Institution et vie politique

DÉCISION MUNICIPALE n°2025-06-23

Objet : Gratuité de la piscine municipale Guy-Coutel, épisode de fortes chaleurs

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire, notamment l'alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-12-159 du 18 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux,

Considérant les épisodes de fortes chaleurs dans le département du Gard,

Considérant que les services de Météo France ont placé le département du Gard en vigilance canicule de niveau orange,

Considérant les préconisations de la Préfecture du Gard sur la mise en place de points de fraîcheur,

DÉCIDE

- de rendre l'entrée à la piscine municipale Guy-Coutel gratuite afin que la population puisse se rafraîchir sans barrière financière, à compter du mardi 1^{er} juillet 2025 jusqu'au vendredi 04 juillet 2025 inclus.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 30 juin 2025

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET

